

est évident qu'à leurs yeux la responsabilité ministérielle, ce grand levier de gouvernement, n'avait été ajoutée comme rouage à la machine que pour lui donner une couleur de liberté que l'on n'entendait pas accorder. Il n'y a pas de doute possible sur ce point. Thompson écrivait le 24 juin 1841 : "Ce que j'ai vu et ce que j'ai dû faire depuis trois semaines m'a confirmé dans l'opinion qu'il est d'une nécessité absolue d'envoyer ici, comme mon successeur, un homme qui ne craint pas le travail et qui gouvernera comme je le fais moi-même." Telle fut sa manière de voir, partagée par lord Russell, qu'il tenait au courant de tout ce qui se passait ici.

Après la mort de lord Sydenham, Downing-Street confie le soin de continuer son œuvre à sir Charles Bagot, homme modéré, conciliant, qui n'interprète pas les instructions de Londres dans le même esprit que son prédécesseur. Il se contente de régner sans gouverner. Son esprit large lui fait abandonner les rênes du gouvernement à ses ministres, LaFontaine et Baldwin. Mais la mort enlève prématurément Bagot et la scène change d'aspect à l'arrivée de Metcalfe. C'est un homme à poigne que le nouveau venu. Gouverneur aux Indes et à la Jamaïque, il a pris dans ces contrées les habitudes d'un proconsul. Ses idées ont été façonnées dans le moule dont étaient sorties celles de Thompson, qui aurait trouvé en sir Charles un homme selon son cœur. La perspective d'un conflit entre lui et ses ministres frappe Metcalfe en mettant pied à terre au Canada. Il l'écrit à Londres. "Thompson, dit-il, gouvernait, dirigeait ses ministres, prenait les moyens de s'assurer une majorité en chambre. C'est la vraie manière de conduire ici les affaires." Metcalfe entend bien marcher sur ses traces. Lord Sydenham, écrit-il à lord John Russell, "had apparently no intention of surrendering the Government into the hands of the Executive Council and exercised great personal influence in the election of members to the representative assembly". Comme c'est curieux à la lumière des idées actuelles, ce gouverneur qui se ménage un parti en chambre !

Dans toute sa correspondance à cette époque, sir Charles revient aux principes posés par lord Sydenham. Il prétend même que Bagot les aurait appliqués s'il n'en eût été empêché par la maladie.

Quoi qu'il en soit, l'attitude de ce dernier permit au gouvernement responsable de s'implanter tout d'abord et l'autoeratie de Metcalfe dut en conséquence se heurter dans son dessein de domination à l'immense difficulté que constitue le fait de possession, le "précédent", si important en droit constitutionnel anglais. Il n'était pas homme à reculer ; son énergie n'en était pas à son coup d'essai. Naguère le gouvernement anglais lui avait confié la mission de remettre les choses en état aux Indes agitées, à la Jamaïque en feu, et il était fondé à croire que son habileté aurait raison des embarras suscités au Canada par la politique molle de sir Charles Bagot.